|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/24 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale1er juillet 2016FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail en matière de roulement et de freinage**

**Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 20-23 septembre 2016

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-deuxième session[[1]](#footnote-2), [[2]](#footnote-3)

 Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 20 septembre 2016 à 9 h 30
au 23 septembre 2016 à 12 h 30.

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Systèmes avancés de freinage d’urgence et systèmes d’alerte de franchissement de ligne.

3. Règlements nos 13 et 13-H :

a) Système de contrôle de stabilité ;

b) Ensembles modulaires de véhicules ;

c) Précisions ;

d) Symboles relatifs au freinage dans le Règlement no 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs) ;

e) Questions diverses.

4. Règlement no 55.

5. Freinage des motocycles :

a) Règlement no 78 ;

b) Règlement technique mondial no 3.

6. Règlement no 90.

7. Pneumatiques :

a) Règlement technique mondial no 16 ;

b) Règlement no 30 ;

c) Règlement no 54 ;

d) Règlement no 75 ;

e) Règlement no 106 ;

f) Règlement no 109 ;

g) Règlement no 117 ;

h) Règlement sur le montage des pneumatiques ;

i) Règlement sur les systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques ;

j) Questions diverses.

8. Systèmes de transport intelligents (STI) :

a) Systèmes automatiques pour véhicules ;

b) Autres questions relatives aux STI.

9. Équipement de direction :

a) Règlement no 79 ;

b) Systèmes d’aide au maintien dans la voie et systèmes d’aide au parcage ;

c) Commande automatique de la direction.

10. Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) :

a) Rapport sur les activités du groupe de travail informel et des sous-groupes IWVTA ;

b) Questions diverses.

11. Règlement no 89.

12. Échange de vues sur les innovations et les activités nationales pertinentes.

13. Élection du Bureau.

14. Questions diverses :

a) Faits marquants des sessions de mars et de juin 2016 du WP.29 ;

b) Autres questions.

 II. Annotations

L’ordre du jour annoté sera publié avant la session du GRRF (ECE/TRANS/WP.29/
GRRF/2016/24/Add.1).

1. Les représentants sont priés de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la CEE (https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=3PXGE0). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité́ et de la sûreté́, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté́, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse www.unece.org/meetings/practical.htm. [↑](#footnote-ref-2)
2. Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à̀ la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué́ en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grrf/grrfage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grrf@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 00 39). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les représentants ont accès au système de diffusion électronique des documents (ODS), ouvert au public à l’adresse suivante : documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-3)